



RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

« ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE » (DNL)

- Session 2025 -

Composition du jury

Président

M. Yannick HERNANDEZ, IA-IPR - Langues vivantes étrangères

Membre du jury

M. Laurent CHARDON, IA-IPR - Arts plastiques

Mme Mathilda CHANG, IA-IPR - Sciences de la Vie et de la Terre

M. Didier CHADOURNE, IA-IPR – Economie et gestion - Hôtellerie Tourisme

M. Clément KAMOULY-LE CRANN, Professeur certifié – histoire, géographie, EMC - formateur DNL

Mme Béatrice KWON, Professeure agrégée et chargée de mission – Economie et gestion

M. Matthieu MAGRÉ, Professeur agrégé de LV - Anglais - formateur DNL

Mme Magali MARIANI, IA-IPR Mathématiques

Mme Akari OKAMUNE, Professeure Maître déléguée - LV-japonais

Mme Nathalie VOLANT, IA-IPR - Education Physique et Sportive

Mme Jenny VONGUE, Professeure certifiée et chargée de mission – Economie et gestion

Table des matières

Préambule.....	2
Les statistiques de la session 2025	3
Le format de l'épreuve.....	3
Bilan global de la session	5
Constats et apports pédagogiques	5
1. Impact professionnalisant de la démarche DNL.....	5
2. Capitalisation des références scientifiques et transposition didactique.....	5
Facteurs de réussite	5
Maîtrise linguistique	5
Articulation avec les disciplines de langue vivante	5
Expérimentations et projets contextualisés	6
Éléments complémentaires du jury pour aider les candidats à réussir	6
Contextualisation et interculturalité : des compétences à approfondir	6
Cadre réglementaire et dispositifs spécifiques : une maîtrise à consolider	6
Enrichir le regard porté sur l'enseignement de sa discipline en langue étrangère.....	7
Une ambition pour les élèves	7
Une ressource pour les enseignants.....	7
Conclusion et encouragements du jury.....	7
Annexe	8

Préambule

Le présent rapport vise à établir un état des lieux circonstancié de la session 2025 de la certification complémentaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » (DNL). Il s'adresse à la fois aux candidats désireux de s'inscrire dans cette démarche professionnelle exigeante, aux formateurs, ainsi qu'aux corps d'inspection, en leur proposant un éclairage à la fois analytique et prospectif sur l'état de la réflexion des candidats entendus.

Dans la continuité des sessions précédentes, le jury réaffirme l'intérêt pédagogique majeur que représente l'enseignement d'une discipline en langue vivante étrangère, tant pour les élèves – en termes de développement des compétences linguistiques, interculturelles et disciplinaires – que pour les enseignants eux-mêmes, dont les pratiques s'enrichissent et se transforment.

Les candidats à la certification et l'ensemble des professeurs de Polynésie française intéressés par l'enseignement en langue étrangère sont invités à s'inscrire aux dispositifs de formation proposés dans le cadre du PRAF :

- La **Préparation à l'examen de la certification complémentaire en LVE**, nécessitant de s'inscrire à l'épreuve professionnelle parallèlement ;
- Le **Groupe de réflexion DNL**, véritable espace de professionnalisation, d'échange de pratiques et d'acculturation didactique.

A- Les candidats

Nombre d'inscrits : 23

Nombre de dossiers déposés : 16

Nombre de candidats admissibles :

- en anglais : 11
- en espagnol : 4
- en japonais : 1

Nombre de présents à l'oral : 16

Nombre d'admis : 12

- en anglais : 8
- en espagnol : 3
- en japonais : 1

B- Les disciplines représentées à l'oral

- Histoire – Géographie : 3
- Histoire – Géographie - Lettres : 1
- Arts plastiques : 1
- Mathématiques : 3
- Education Physique et Sportive : 4
- Sciences de la vie et de la terre : 1
- Economie-gestion, option marketing : 2
- Economie-gestion : 1

Le jury rappelle que les candidats des premier et second degrés peuvent se présenter à l'épreuve de la certification complémentaire en langue vivante étrangère.

Le format de l'épreuve

Cf. [BO n°07 du 12 février 2004](#) et [BO n°39 du 28 octobre 2004](#) précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification.

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. »

L'annexe du BO précise les connaissances et aptitudes qui sont appréciées par le jury selon le secteur disciplinaire et, le cas échéant, l'option choisie :

«

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- la maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe ;
- la maîtrise de la bi-culturalité :
- savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
- connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

Dépôt des candidatures

« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle [initiale], et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

La session 2025 confirme une dynamique ascendante tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le profil des candidats atteste d'une diversité disciplinaire croissante et d'une implication pédagogique notable. Nombre d'entre eux ont su articuler de manière pertinente leurs compétences disciplinaires et linguistiques au service d'un projet d'enseignement en DNL. Cette évolution témoigne d'une meilleure appropriation des enjeux didactiques spécifiques à ce champ d'intervention.

Constats et apports pédagogiques

1. Impact professionnalisant de la démarche DNL

Les témoignages recueillis soulignent l'effet structurant qu'engendre l'engagement en DNL sur la posture professionnelle des enseignants. Bien au-delà de la maîtrise linguistique, c'est une réflexion didactique renouvelée qui s'installe : de nouvelles modalités d'interaction, un questionnement sur l'explicitation des savoirs, une attention renforcée aux compétences de communication et à la progressivité des apprentissages.

2. Capitalisation des références scientifiques et transposition didactique

Le jury a été particulièrement attentif à la capacité des candidats à mobiliser les lectures institutionnelles et scientifiques, telles que les rapports de l'IGESR (ex. Rapport Manès-Taylor, 2018) ou des travaux de recherche en didactique des langues et en DNL (ex. Mangiante), afin de fonder et légitimer leur propos. Ces apports théoriques, lorsqu'ils sont articulés à des exemples concrets de pratiques, renforcent la portée et la pertinence de l'exposé.

Facteurs de réussite

Maîtrise linguistique

La maîtrise de la LVE par le candidat n'a que rarement constitué une cause d'échec à la certification. On rappellera donc simplement que l'examen vise à s'assurer de la maîtrise effective par le candidat d'au moins un niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Celle-ci se manifeste par exemple, par une expression fluide, une capacité à mobiliser un vocabulaire disciplinaire précis, ainsi qu'une correction morphosyntaxique satisfaisante.

Il est à noter qu'une prononciation « native » n'est pas exigée mais qu'une intelligibilité optimale reste indispensable, tant pour la communication en classe que pour la clarté de la transmission des savoirs. La capacité à reformuler, à ajuster le débit et à moduler le discours en fonction des profils d'apprenants est valorisée.

Les candidats peuvent désormais s'appuyer sur les outils de l'intelligence artificielle, qui permettent notamment de s'entraîner à communiquer en langue étrangère et d'évaluer son niveau de langue.

Articulation avec les disciplines de langue vivante

Les candidats ayant fait preuve d'une collaboration effective avec les enseignants de LVE ont démontré une compréhension fine des enjeux spécifiques à l'enseignement en langue étrangère.

Cette synergie interdisciplinaire, qui peut prendre la forme d'observations croisées, de co-interventions ou de co-constructions de séquences, est au cœur d'un enseignement DNL réussi. Elle permet de mutualiser les approches, d'interroger les représentations sur l'apprentissage des langues et de co-construire des dispositifs au service de la réussite des élèves.

Les prestations les plus convaincantes ont été portées par des enseignants ayant engagé, même modestement, des expérimentations sur le terrain : séquences ponctuelles en DNL, ateliers thématiques, interventions lors de mobilités, etc. On attend des candidats qu'ils se soient projetés dans ce nouvel enseignement, qu'ils aient envisagé des contenus.

La présence de projets d'ouverture européenne ou internationale, en lien avec la discipline, renforce la crédibilité du propos. Le jury rappelle que la certification ne requiert pas d'avoir dispensé un volume horaire conséquent de cours en DNL, mais bien d'être capable de problématiser une expérience, de la mettre en perspective, et d'en tirer des enseignements didactiques et professionnels.

Éléments complémentaires du jury pour aider les candidats à réussir

Contextualisation et interculturalité : des compétences à approfondir

L'ancrage des savoirs dans l'aire culturelle de la langue cible en classe de DNL constitue un levier puissant, mais encore insuffisamment maîtrisé par certains candidats.

En effet, enseigner une discipline dans une langue étrangère engage une nécessaire réflexion sur la dimension interculturelle des contenus, sur les représentations mentales et les cadres de référence implicites, qui varient d'un contexte culturel à un autre.

Le jury encourage les candidats à intégrer pleinement cette dimension dans leur démarche didactique : il s'agit de rendre explicites les implicites culturels, d'analyser les écarts de conceptualisation ou de traitement d'un même objet d'étude selon les pays ou les traditions pédagogiques, et de penser les apprentissages comme des occasions de découverte et de décentrement culturel.

Ces compétences ne relèvent pas seulement de la seule intuition pédagogique : elles doivent s'appuyer sur des lectures choisies, sur l'observation de pratiques dans d'autres systèmes éducatifs et sur une posture professionnelle attentive à la complexité du monde contemporain.

Cadre réglementaire et dispositifs spécifiques : une maîtrise à consolider

Si la majorité des candidats témoigne d'une connaissance convenable des modalités de l'épreuve et des attendus de la certification, le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel s'inscrit la DNL demeure souvent partiellement connu.

Il est indispensable que les candidats puissent nommer et situer les différents dispositifs dans lesquels l'enseignement d'une DNL peut s'inscrire :

- SELO (Sections européennes ou de langues orientales),
- LCE (Langues et cultures européennes),
- Sections binationales et internationales,
- Dispositifs de partenariats et de mobilité (Erasmus+, eTwinning, etc.) ...

De même, les candidats doivent pouvoir évoquer les modalités d'évaluation dans ces dispositifs, ainsi que les missions élargies qu'un enseignant de DNL peut assumer dans son établissement (référént à l'ouverture internationale, coordinateur de projet, interlocuteur académique...).

Une appropriation précise de ces cadres renforce la crédibilité du projet pédagogique du candidat et permet d'envisager un engagement professionnel inscrit dans la durée, au service de la stratégie internationale de l'établissement.

Au-delà des dimensions évaluatives, la certification complémentaire DNL doit être envisagée comme un levier de développement professionnel continu, porteur de sens et d'engagement. Elle place l'enseignant au cœur d'une pédagogie active, inclusive et contextualisée, résolument tournée vers l'acquisition de compétences transversales.

Une ambition pour les élèves

L'enseignement d'une discipline en langue vivante étrangère ne se résume pas à un exercice de style : il s'inscrit dans une vision élargie de la formation des élèves, les amenant à :

- maîtriser des contenus disciplinaires dans une autre langue ;
- développer des compétences de communication et de médiation ;
- renforcer leur autonomie cognitive et langagière ;
- accéder à d'autres cadres culturels et d'autres modes de pensée.

En cela, la DNL participe activement à la construction de citoyens plurilingues et ouverts sur le monde, aptes à évoluer dans un environnement globalisé, interculturel et exigeant.

Une ressource pour les enseignants

Pour les professeurs, la DNL offre l'opportunité d'interroger leurs pratiques, d'enrichir leur palette pédagogique, de se former au contact d'autres disciplines et de sortir d'une éventuelle forme de routinisation. C'est aussi une voie vers :

- une plus grande lisibilité et transversalité des apprentissages ;
- une ouverture vers des projets internationaux (mobilités, eTwinning, Erasmus+) ;
- une participation accrue à la politique éducative de leur établissement.

Les enseignants qui s'y engagent expérimentent souvent un renouvellement fécond de leur rapport au métier, fait de curiosité, d'initiative et de construction collective.

Conclusion et encouragements du jury

En définitive, enseigner une discipline en langue vivante étrangère ne saurait être perçu comme une simple extension de la mission disciplinaire. Il s'agit d'un projet global, où se croisent les dimensions langagières, cognitives, culturelles et didactiques.

Les professeurs qui s'y engagent font preuve d'une capacité d'adaptation, d'une volonté de s'enrichir mutuellement et d'un sens aigu de la transmission.

À tous les candidats, nous adressons nos sincères encouragements. Continuez à oser, à expérimenter, à vous confronter à l'altérité linguistique et culturelle : chaque essai est un apprentissage, chaque difficulté une occasion de progresser.

La DNL est un terrain d'innovation, de coopération et de développement professionnel. Elle forme des enseignants ouverts, réflexifs et inspirants, capables d'accompagner les élèves dans leur parcours vers une école plus ouverte à l'international, plus plurilingue et plus ambitieuse.

Le jury salue votre engagement et vous souhaite pleine réussite dans votre cheminement professionnel.

Le président du jury,



Yannick HERNANDEZ

ANNEXE : TEXTES REGLEMENTAIRES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Circulaire du 12-12-2022 : Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire / Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2234752C.htm>

Rapport « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe », Ilana Cicurel, juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/rapport-faire-de-l-ecole-le-coeur-battant-de-l-europe-325376>

I- TEXTES REGLEMENTAIRES

- Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré

Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992

- Mise en place des sections européennes en lycée professionnel

Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001

Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat

Séries générales et technologiques

- Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)

- Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

- Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003

- Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019

- Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020

- Note de service du 28 juillet 2021 publiée au B.O. n°31 du 26 août 2021 (abroge et remplace la note de service du 23 juillet 2020)

- Baccalauréat professionnel

Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000

Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005

Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

- Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004

Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005

Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).

Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)

Circulaire du 16 septembre 2022, relative aux inscriptions à l'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire – premier et second degré – session 2023.

II- RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

Eduscol, page Langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée :

<https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment>

Eduscol, en particulier l'onglet « Europe-monde »

Emilangues : en particulier le volet DNL

France Education International, en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

Travaux et rapports des inspections générales :

- L'enseignement des SVT en langue étrangère: <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

- L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

- L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

- Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100, novembre 2009